

majorité des travaux destinés à la section internationale ont été confiés à la *St. Lawrence Seaway Development Corporation*, afin qu'elle puisse les faire dans les eaux que suit le chenal et qui, depuis des temps immémoriaux, on me dit, se trouvent du côté américain de la frontière.

L'honorable député de Danforth a parlé de l'accroissement des frais. Il a dit que c'était là la raison pour laquelle les péages seraient si élevés. Eh bien, je lui dirai tout de suite que ce n'est pas là la raison. La raison pour laquelle il y aura des péages, c'est qu'un accord est intervenu entre le Canada et les États-Unis bien avant que je propose la mesure législative à la Chambre. Avant 1951, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque a fait ici une déclaration, suivie de la correspondance,—je ne me souviens pas s'il s'agissait d'un échange de notes ou non,—dans laquelle les États-Unis et le Canada déclaraient tous deux que les installations de navigation de la voie maritime seraient amorties par l'imposition de péages, que ces installations seraient rentables, que le coût en serait payé par les armateurs et les compagnies de transport maritime utilisant la voie maritime. Il s'agit d'une entente qui existait bien avant que la mesure législative soit présentée et elle se trouve dans la loi. L'honorable député de Danforth aurait certes dû lire la loi avant de faire cette déclaration.

M. McDonald (Hamilton-Sud): Puis-je demander à l'honorable député si cette entente comprenait également le canal de Welland?

L'hon. M. Chevrier: L'entente dont je parle ne comprenait aucune section en particulier. Elle avait trait à la voie maritime du Saint-Laurent et étant donné qu'aux termes de la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, la voie maritime commence à Montréal et se termine au lac Érié, alors je conclus qu'elle comprend le canal de Welland.

Je voulais dire quelques mots des réclamations des entrepreneurs, mais le comité a été plus que généreux. Il est presque neuf heures moins quart; aussi, à moins que le comité ne me permette de continuer, je vais m'asseoir.

Des voix: Continuez!

L'hon. M. Chevrier: On a fait grand état de ces réclamations des entrepreneurs. Le ministre a dit clairement ce qui en est. Je n'ai certes rien à redire à ses paroles. Peut-être me serait-il permis d'en dire plus long sur ces réclamations.

Au moment où j'ai quitté l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, nous

[L'hon. M. Chevrier.]

n'avions reçu aucune réclamation d'entrepreneur. On m'avait dit cependant que certaines réclamations allaient venir. Je fausse-rais même la vérité si je ne mentionnais pas que certains entrepreneurs commençaient déjà à s'inquiéter de ce qui arrivait, et m'avaient parlé du problème. Mais j'affirme sans équivoque devant ce comité que les réclamations d'entrepreneurs n'ont rien d'anormal. Au contraire, je trouve qu'il est normal pour les entrepreneurs de présenter des réclamations, surtout quand les prix sont bas. Si les frais et les prix avaient été élevés, l'Administration n'aurait probablement pas eu à étudier des réclamations d'entrepreneurs. C'est parce que les entrepreneurs ont dit que les prix étaient bas,—et ils l'étaient effectivement, car il y avait une rude concurrence parmi les soumissionnaires,—que nous avons des réclamations.

Les entrepreneurs formaient des groupes de trois ou quatre compagnies, et se constituaient en corporation, et ces associations se composaient des meilleurs spécialistes dans leurs divers domaines, et ils se sont attaqués à cette tâche. Je dois dire que nombre d'entrepreneurs tenaient à obtenir le prestige que conférerait un contrat de la voie maritime, et que, pour cette raison, ils abaissaient le prix de leurs soumissions. Ils soumissionnaient aussi à bas prix parce qu'ils s'étaient groupés précisément pour se protéger de la concurrence, qui était forte. Je n'ai souvenance d'aucun contrat important qui n'ait fait l'objet de soumissions par plusieurs grandes entreprises, et ici je n'hésite pas à dire que la plupart des travaux de la voie maritime du Saint-Laurent ont été bien faits. Les travaux ont été exécutés par les meilleurs entrepreneurs du pays et à un prix assez bas.

Il est vrai que certains des travaux n'ont pas été bien faits. On peut s'attendre à cela à l'égard de toute grande entreprise et c'est sûrement arrivé dans une entreprise de cette envergure qui coûte, comme le comité le sait, plus de 300 millions de dollars. Je ne m'étonne donc pas qu'il y ait des réclamations. De fortes réclamations sont faites contre la *Power Authority* de l'État de New-York. Il y a des réclamations contre la *United States Seaway Development Corporation* et contre la Commission hydro-électrique de l'Ontario. Pourquoi n'y en aurait-il pas contre l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

Les contrats adjugés par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent étaient rédigés en des termes très rigoureux. Ils avaient été préparés par nos avocats et renfermaient des clauses très strictes qui nous justifieraient, lorsqu'une réclamation nous serait faite, à prendre l'attitude qu'en ce qui nous concernait, nous de l'Adminis-